

Question écrite N° 3515

Violences faites aux enseignants

Roberto Segalla (Verts)

Réponse du Gouvernement

Le Gouvernement prend très au sérieux la question de la violence envers les enseignant-e-s, mais aussi toute forme de violence au sein des écoles jurassiennes (envers les élèves, enseignant-e-s, personnel administratif ou encore les membres de la direction).

Il a aussi pris connaissance des résultats de l'étude de l'association faîtière des enseignants suisses LCH, réalisée principalement en Suisse alémanique, et qui ne surprend pas dans le contexte agressif que notre société vit, avec un environnement international anxiogène, des questions de société, de crises économiques ou encore environnementales, cruciales pour l'avenir des jeunes. Quelques cas d'une rare violence l'ont illustré dans le canton du Jura sur le début de cette année.

La pandémie a encore péjoré ce climat, notamment dans le domaine relationnel et comportemental. Les attentes et exigences vis-à-vis de l'école augmentent, avec une pression très forte des parents et de la société dans son ensemble.

Avant d'en venir aux réponses aux questions posées dans cette intervention parlementaire, le Gouvernement aimerait rappeler que la violence n'a pas sa place à l'école quel que soit son type ou sa provenance. Les élèves, comme tout le personnel de l'école, ont le droit de se sentir en sécurité, et d'être protégés par les autorités scolaires.

Dans l'intérêt de la formation des jeunes, le Gouvernement agit envers les auteurs de débordement et soutient toutes les personnes étudiant ou travaillant dans les écoles jurassiennes.

Le Gouvernement répond aux questions de la manière suivante :

1 - Une étude similaire à celle faite par LCH sur les violences faites aux enseignants a-t-elle été réalisée dans le Jura ?

Le canton du Jura n'a pas réalisé d'étude similaire à celle faite par LCH sur les violences faites aux enseignantes et enseignants.

Si oui, questions 2 à 6

L'étude n'a pas été réalisée mais est en cours de réalisation (voir réponse à la question 7). Toutefois, bien que le Gouvernement ne dispose pas de résultats chiffrés, il est en mesure de répondre aux questions suivantes :

2 - peut-il nous indiquer le nombre d'agressions tant physiques que verbales faites aux enseignant-e-s par des élèves dans le cadre de leur travail et ceci pour tous les niveaux d'enseignement obligatoire et postobligatoire ?

A ce jour, deux cas récents à Porrentruy et Delémont ont été annoncés auprès du Service de l'enseignement (SEN). Une étude chiffrée sera un indicateur complémentaire permettant d'ajuster les moyens à disposition.

5 - peut-il nous indiquer quelles mesures ont été prises à la suite des agressions ?

Depuis les agressions de ces dernières semaines, le Département de la formation, de la culture et des sports (DFCS) et le SEN vont mettre en place pour la rentrée d'août 2023 le concept, qui a montré son efficacité, actuellement sous forme de projet pilote au collège à Delémont. Un membre de la direction coordonne cette problématique avec pour objectif de gérer le suivi des élèves à comportement problématique.

Ceci dit un ensemble de mesures adaptées et évolutives sont à disposition en fonction des situations:

- des infirmières scolaires : elles interviennent dans toutes les écoles jurassiennes. Leur mission ne se limite pas à suivre la santé physique des élèves mais également à se préoccuper de leur santé psychique. Elles assurent des entretiens réguliers avec les élèves et collaborent avec l'ensemble de l'équipe enseignante dans les situations problématiques;
- des médiatrices et médiateurs scolaires : enseignant-e-s en possession d'un CAS en médiation sont en fonction dans la plupart des établissements jurassiens. Ils et elles se retrouvent régulièrement pour de l'analyse de pratiques et pour échanger au sujet de leurs difficultés;
- depuis deux ans, des antennes de santé scolaire ont été mises en place de façon généralisée dans les écoles obligatoires. Elles sont composées de la direction d'école, des infirmières scolaires, des enseignant-e-s en charge de la médiation et de toute personne concernée, en fonction des cas étudiés. Cette nouveauté mérite encore des ajustements, mais elle assure d'ores et déjà une mise en place de travail en réseau qui permet une prise en charge des situations problématiques;
- l'accompagnement des familles en dehors du cadre scolaire : le canton a fortement développé l'accompagnement en milieu ouvert. L'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) est mandatée pour soutenir les familles qui éprouvent des difficultés dans l'éducation de leurs enfants. Pour les cas lourds ou aigus, l'AEMO est en mesure de mettre en place une prise en charge d'urgence. Externe à l'école, il est en libre accès, sur demande des parents qui y trouvent des réponses et sont accompagnés dans leurs difficultés;
- des travailleuses et travailleurs sociaux/sociales dans les établissements scolaires : complémentaire aux actions menées par l'AEMO, leur présence permet d'intervenir auprès des élèves dont les familles ont refusé un suivi de l'AEMO. Leur soutien ponctuel, sur demande, est salué par les écoles. A ce jour, deux personnes sont en fonction. Le Gouvernement n'a toutefois pas attendu les cas de violence évoqués dans la presse pour mener une réflexion puisqu'une augmentation du nombre de travailleuses et travailleurs sociaux est envisagée dans le cadre du budget 2024.
- la classe Relais : les écoles peuvent avoir recours à la classe relais pour un placement temporaire d'élèves. L'équipe pluridisciplinaire qui y travaille peut répondre aux difficultés des élèves qui l'intègrent. Elle leur offre la possibilité de reconstruire la confiance dans le système scolaire, de retrouver le rythme des apprentissages et ainsi d'assurer un avenir scolaire et professionnel plus serein. L'équipe effectue également des actions de prévention en rencontrant ces élèves avant une dégradation trop importante de leur comportement. Les prises en charge sont réalisées dans des délais brefs en coordination avec les directions et les équipes enseignantes.

Dans le cadre des relations professionnelles, l'Etat met à disposition de ses employé-e-s des ressources leur permettant de solutionner des situations conflictuelles sur le lieu de travail :

- le groupe de confiance : il offre un lieu d'écoute, de conseil, d'appui et de médiation. La démarche est confidentielle;
- le service d'aide et de conseil aux employé-e-s (SACE) : des psychologues du SACE offrent un lieu d'écoute, de conseil et de soutien psychologique. Les prestations sont confidentielles.

Si non, 7 - entend-il mener une étude similaire à celle de LCH dans le Jura afin de répondre aux questions 2 à 6 ?

Les Services de l'enseignement et de la formation postobligatoire lancent sur les mois de mars et d'avril 2023 une étude qui porte sur les violences faites aux enseignant-e-s. Les résultats seront communiqués aux directions des écoles et aux enseignant-e-s.

8 - De plus, le Gouvernement peut-il nous indiquer si la formation des enseignants aborde cette problématique de la violence en donnant aux étudiants les outils nécessaires pour réagir à ces situations ?

La formation fait partie d'un des 4 axes définis par la CIIP dans le cadre des violences à l'école, avec :

1. Professionnalisation de la prise en charge;
2. Formation des directions et des enseignant-e-s;
3. Dialogue : maintenir et renforcer le dialogue avec les parents, les élèves, le corps enseignant, ainsi qu'avec les directions;
4. Prévention, vis-à-vis des enseignant-e-s, des parents et des élèves.

En ce qui concerne plus spécifiquement le second axe de la formation, le Gouvernement, par le Département de la formation, de la culture et des sports, a demandé au comité stratégique de la Haute Ecole pédagogique BEJUNE de mettre ce point à l'ordre du jour d'une séance qui a eu lieu au mois de mars.

Actuellement, la HEP BEJUNE propose différentes formations en lien avec la problématique de la gestion de la violence à l'école, afin que les enseignant-e-s aient les outils nécessaires et suffisants pour réagir à différents types de situation. Ces cours ont lieu durant la formation de base ou en formation continue.

Voici quelques formations continues données en 2022-2023 en lien avec cette thématique :

- Les conflits, c'est la vie ! (Bernard André);
- La violence en classe, les troubles du comportement des élèves, un outil spécifique pour les traiter (Jérôme Glas);
- Corps enseignants, corps apprenants : mieux incarner sa posture professionnelle et accompagner l'enfant à mieux habiter son corps et vivre sereinement ses émotions- (Mélanie Merçay et Stéphanie Schäfer);
- Gestion des émotions : les « entendre », les comprendre, les exploiter positivement ! (Pierre-Yves Gerber);
- Prendre soin de soi : estime et confiance au quotidien. (Sandra Bon);
- La CNV ou comment communiquer autrement ! (Claudia Lüthi);
- Intro sur les outils Cap sur la confiance. (Mélanie Cotting).

Pour 2023-2024 :

- Exercer une autorité non violente. (Fernand Veuthey);
- Stress émotionnel et neurosciences. (Aude Ramseyer);
- Comprendre et gérer les personnalités dites difficiles. (Olivier Tilleux) ;
- Prévention et gestion des problèmes de comportement des élèves. (Rachel Tardon-Farine);
- L'incidence de l'adolescence sur le fonctionnement cognitif des élèves. (Marion Girard);
- Osons l'Impro ! L'impro comme outil de gestion de classe. (Anne Corthay).

Au niveau des formations certifiantes : le CAS Médiation scolaire est obligatoire dans les écoles jurassiennes pour les médiateurs/médiatrices, qui sont des personnes ressources dans les écoles pour les élèves, leurs pairs et les directions d'écoles.

La HEP propose aussi une offre d'accompagnement :

- Analyse de la pratique professionnelle (gestion de classe, élèves difficiles, élèves en difficulté, etc.);
- Supervision pour repenser la posture professionnelle;
- Accompagnement spécifique : climat, leadership, bienveillance.

Sur les deux dernières années scolaires (21-22 et 22-23), la HEP a enregistré 128 participants aux formations continues. Celles-ci sont gratuites et ouvertes à toutes les enseignantes et tous les enseignants jurassiens-ne-s.

Delémont, le 4 avril 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JBM', written in a cursive style.

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître